

Madame de  
Givry Religieuse  
à Montfleury.  
le 26. Jul. 1665  
à Copie.

Madame;

A Copie de la Lettre du 1665, 1093.

Monsieur le Procureur Général, me fait la  
de vous parler. J'avois suppléé à ce que vous trouvez  
qu'il a besoin de la même charité dont il vous a pleu  
gratifier l'auteur, qui ne s'est jamais regardé le  
vous priver de son de si peu, & il n'est <sup>si</sup> ~~rien~~ <sup>rien</sup> ~~rien~~  
de cet excès de bonté dont vous avez daigné couvrir  
tout ses défauts, et agréer par deux fois de suite les  
importunités qu'il vous a données. Ce me sera une  
grand' gloire, Madame, si ces pauvres compositions  
ont l'honneur d'être par exécutées par les deux mains  
et les excellentes voix de M<sup>rs</sup> Barnier. J'ai tardé  
d'y ajouter les passages des P<sup>rs</sup> au même air qui vous  
rappor du Chant à la matière, que j'ai choisie avec  
passionnée que j'ai pu. Mon malheur est qu'ayant  
à m'isloigner de <sup>vos</sup> ~~ce~~ <sup>plus d'une</sup> ~~quelques~~ <sup>certains</sup>  
de lieux, je ne pourrai <sup>ni</sup> ~~ni~~ <sup>de la consolation</sup>  
de vos censure, ni de la consolation de M<sup>rs</sup> Advoque  
que j'isloignerai ~~pas~~ au de là de tout autre applaudiss<sup>ment</sup>  
quey qu'il en soit, Madame, je me <sup>direz</sup> ~~me~~ <sup>de</sup>  
me promettre. Obligez-moi, si il vous plaît, de  
envoyez que je m'acquiesce avec la même  
facilité de tout ce qui se trouvera de mon  
pouvoir à vous tenir, et à tout ce devant  
vos très dignes compaignons dont la bonté et le zèle  
me sont de si <sup>véritable</sup> ~~grande~~ <sup>consolation</sup>, que j'a' combien  
d'honneur <sup>à</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> pouvoir. Mes vœux p.

Je prie vous avoir très de qu'il y a  
de ce que j'isloignerai à la parfaite  
composition de mes vœux. Voyez comme je m'en  
qui est plus de mon vœux à Paris.